

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2014

FORMATION PROFESSIONNELLE - (N° 1754)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 835

présenté par
M. Gille

ARTICLE 9

À l'alinéa 5, substituer aux mots :

« prévue au I de »

les mots :

« mentionnée à ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.